



agence nationale
de la cohésion
des territoires

Fonds de restructuration des locaux d'activité

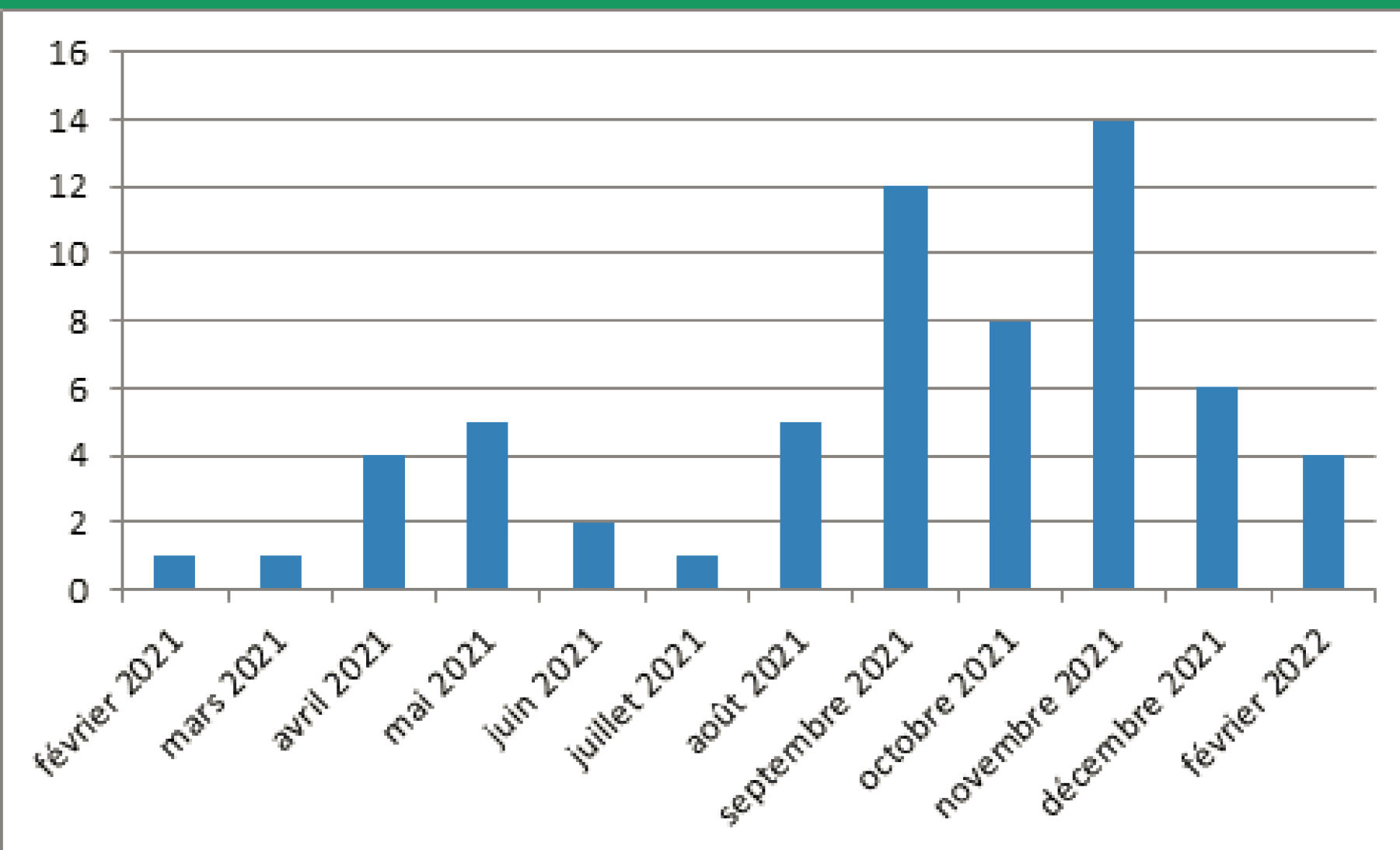
Bilan d'activité 2021-2022



UN DISPOSITIF ADAPTÉ À LA REDYNAMISATION DES TERRITOIRES FRAGILISÉS POUR FAIRE FACE À UN CONTEXTE ÉCONOMIQUE DIFFICILE

Le Fonds doté de 60 M€ est entré en phase opérationnelle
le 22 février 2021

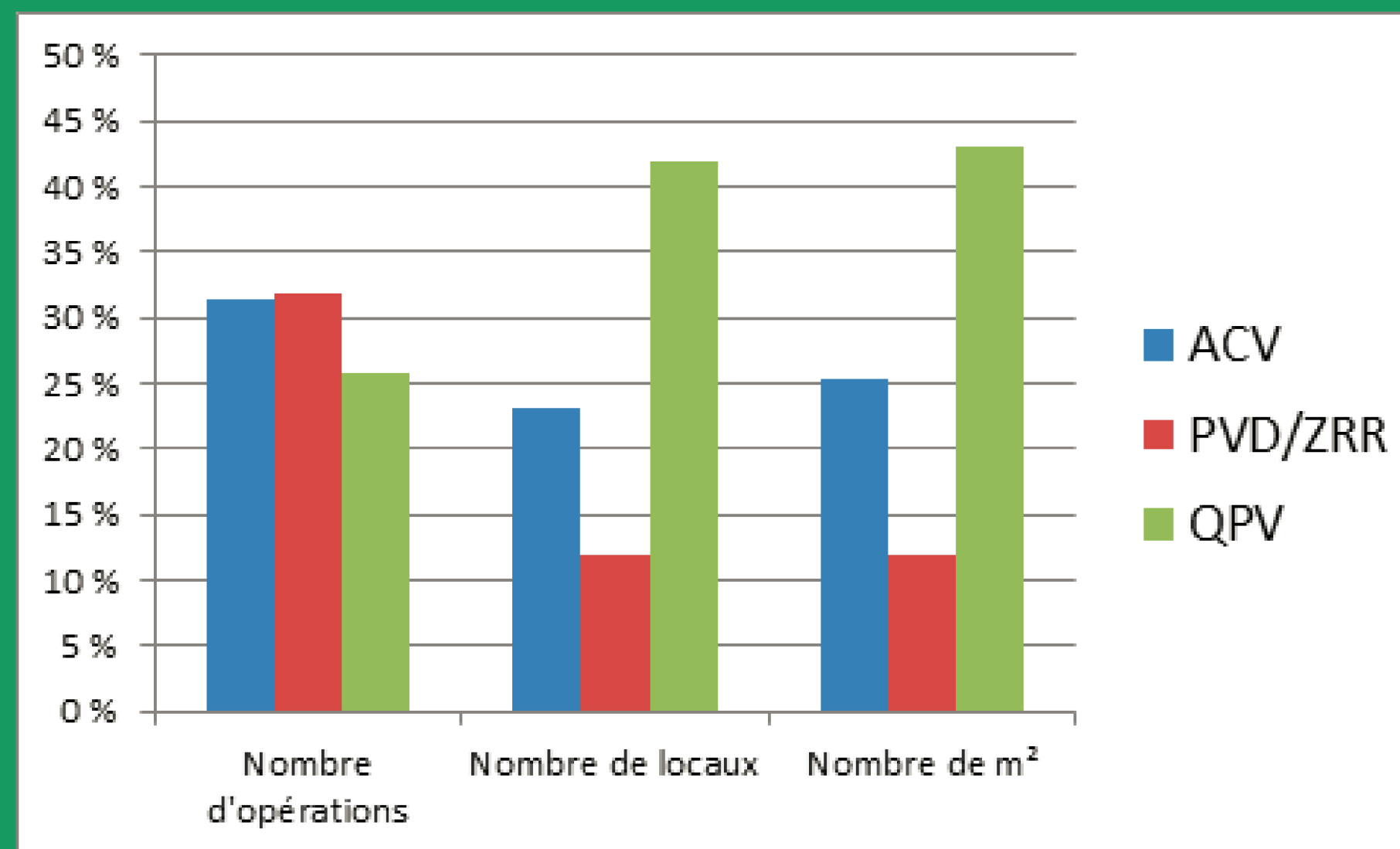
Un Fonds victime de son
succès, conséquence
d'une forte accélération
des demandes à l'été
2021



LE DISPOSITIF, VECTEUR D'ÉQUITÉ ET DE COHÉSION TERRITORIALES

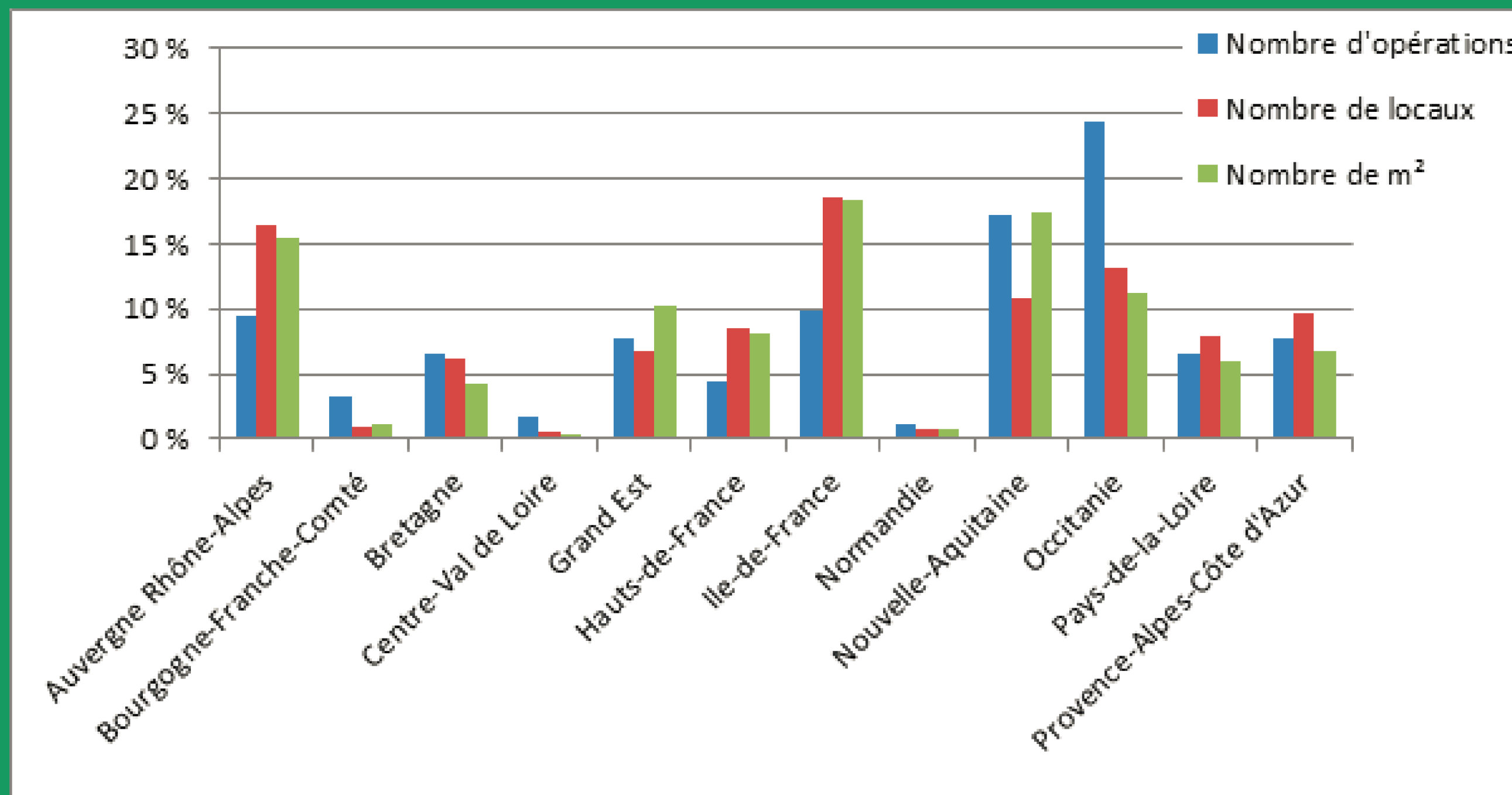
Les centres de villes moyennes ou petites et les centres bourgs représentent 63% des opérations soutenues par le Fonds.

Les projets en QPV sont comparativement plus importants en nombre de locaux et de m².



Plus grand nombre d'opérations :
Nouvelle-Aquitaine et Occitanie.

Nombre de locaux et de m² le plus élevé :
Île-de-France



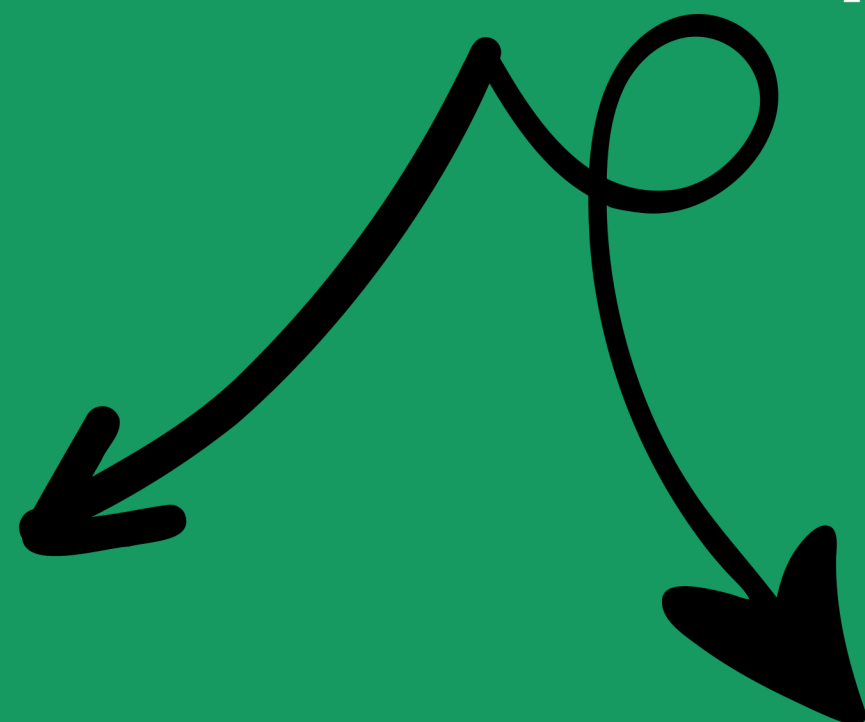
DES DEMANDES QUI ILLUSTRONT LA DIVERSITÉ DES SITUATIONS LOCALES ET DES RÉPONSES POSSIBLES

- **48 demandes validées** par le Comité de pilotage.
- Elles concernent, **en moyenne**, 15 locaux représentant 2 563 m² mais avec de fortes disparités :
 - de 1 local à 86 locaux ;
 - de 66 m² à 12 211 m².

UN DISPOSITIF QUI CIBLE LES PROJETS LES PLUS PERTINENTS

- 75 demandes déposées au 1er avril 2022
- 63 instruites et présentées en Comité technique
- 48 validées en Comité de pilotage

Engagement de la
totalité de
l'enveloppe
dédiée au projet
58 210 001 €



691 locaux et 110 973m²
seront rénovés grâce à la
subvention du Fonds

UNE SUBVENTION D'ÉQUILIBRE INDISPENSABLE À LA RÉALISATION DES PROJETS

- Investissement global permis par le Fonds :
284 M€
soit 5,9 M€ par programme.
- Déficit moyen par opération : 893 817 €
soit 1 465 € par m².

La subvention du Fonds représente en moyenne 20% du prix de revient de l'opération

36% de l'assiette subventionnable = déficit d'opération (inférieur au plafond de participation fixé à 50%).

Montant moyen de subvention FRLA : 84 240 €
par local ; 525 € par m²

UN DÉPLOIEMENT DES PROGRAMMES D'INTERVENTION PLUS LENT QUE PRÉVU

1ères demandes de subventionnement au 2ème trimestre 2022 (complexité des opérations et délais nécessaires à la maîtrise foncière).

Fin novembre 2022, 39 demandes de subventionnement pour un montant total de subvention de 18,5M€. Les demandes d'acompte représentaient 3M€.

UN EFFET LEVIER SUR L'ATTRACTIVITÉ DES TERRITOIRES ET LA DYNAMIQUE D'EMPLOI

Plus de 2 000 emplois directs et indirects attendus de la mise en oeuvre des opérations soutenues par la Fonds